

N° candidat : 02047320239

Inscription n°: 001

Session: 2021

Version 1 du 02/02/2021 à 15:05

Division des examens et concours

DEC 3 - Epreuves anticipées 31, rue de l'université CS 39004 34064 MONTPELLIER CEDEX 2 Tel : 04 67 91 48 33

Mail: ce.decea@ac-montpellier.fr

Né(e) le : 26/11/2004 A : MONTPELLIER - 034

Identifiant National (INE): 070069458EE

Etablissement : LYC JOFFRE - MONTPELLIER CEDEX 02

(0340038G)

Égalité Fraternit

Division de classe: 108

MONSIEUR CARLISI Nolan 81 avenue Guillaume Pellicier Résidence Terre Olivade B208 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Baccalauréat général Enseignement(s): Mathématiques / Numérique et sciences informatiques / Physique-chimie

Le 02 février 2021

#### Monsieur,

Vous avez demandé à bénéficier de mesures réservées aux candidats en situation de handicap pour le passage de vos épreuves.

Compte tenu de l'avis du médecin désigné par la CDAPH et conformément aux dispositions prévues par les articles D. 112-1, D. 311-13-1, D. 351-28, D. 351-28-1 et D. 613-27 du code de l'éducation, précisés par la circulaire MENE2034197C du 8/12/2020 parue au BO n°47 du 10/12/2020, je vous informe que j'autorise les mesures particulières suivantes :

- MH102 Majoration 1/3 de temps pour les épreuves écrites
- MH103 Majoration 1/3 de temps pour la passation des épreuves orales
- MH104 Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves orales
- MH105 Majoration 1/3 de temps pour les épreuves pratiques
- MH413 Utilisation de l'ordinateur ou de la tablette du candidat
- MH414 Utilisation de l'ordinateur du centre d'épreuves
- MH508 Lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat
- MH613 Dispense de la LV2 écrit et oral

Ces aménagements sont accordés au titre de l'examen auquel vous vous présentez. Ils seront reconduits automatiquement sans nouvelle démarche de votre part pour une durée de 2 ans à compter de la date de la présente notification. En cas d'évolution de votre situation (évolution du handicap ou d'une nouvelle orientation), il vous appartient de formuler une nouvelle demande d'aménagement d'épreuves. Une nouvelle notification vous sera alors délivrée.

Important : Les aménagements qui vous sont accordés ne seront pas indiqués sur votre convocation, vous devrez présenter cette notification à chacune des épreuves concernées par ces mesures.Dès réception de votre convocation, il vous est recommandé de prendre contact avec le chef de centre afin que ces aménagements soient mis en œuvre dans les meilleures conditions.Si vous ne souhaitez pas bénéficier de l'un ou des aménagements accordés, merci de me le notifier par courrier dès réception de cette notification.



Version 1 du 02/02/2021 à 15:05

N° candidat : 02047320239

Inscription n°: 001

Session: 2021

Division des examens et concours

DEC 3 - Epreuves anticipées 31, rue de l'université CS 39004 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Tel: 04 67 91 48 33 Mail: ce.decea@ac-montpellier.fr

Né(e) le : 26/11/2004 A : MONTPELLIER - 034

Identifiant National (INE): 070069458EE

Etablissement : LYC JOFFRE - MONTPELLIER CEDEX 02

(0340038G)

Égalité Fraternité

Division de classe : 108

MONSIEUR CARLISI Nolan 81 avenue Guillaume Pellicier Résidence Terre Olivade B208 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Baccalauréat général Enseignement(s): Mathématiques / Numérique et sciences informatiques / Physique-chimie

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la rectrice et par délégation Le responsable de la division des examens et concours



Olivier Desportes

#### **VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, un recours gracieux adressé à mes services accompagné de justificatifs médicaux.

Si vous estimez que le recours gracieux n'aboutit pas ou que vous estimez ne pas avoir eu satisfaction, vous pouvez ensuite former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois. Ce délai débute à réception de votre demande si vous n'avez pas obtenu de réponse ou à compter de la réception de la réponse à votre recours gracieux.



N° candidat : 02047320239

Inscription n°: 001

Session: 2021

Version 1 du 02/02/2021 à 15:05

Division des examens et concours

DEC 3 - Epreuves anticipées 31, rue de l'université CS 39004 34064 MONTPELLIER CEDEX 2 Tel : 04 67 91 48 33

Mail: ce.decea@ac-montpellier.fr

Né(e) le : 26/11/2004 A : MONTPELLIER - 034

Identifiant National (INE): 070069458EE

Etablissement : LYC JOFFRE - MONTPELLIER CEDEX 02

(0340038G)

Égalité Fraternit

Division de classe : 108

MONSIEUR CARLISI Nolan 81 avenue Guillaume Pellicier Résidence Terre Olivade B208 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Baccalauréat général Enseignement(s): Mathématiques / Numérique et sciences informatiques / Physique-chimie

Le 02 février 2021

Monsieur.

Vous avez été autorisé à utiliser votre ordinateur personnel dans le cadre des aménagements qui vous ont été accordés pour le passage de vos épreuves.

La circulaire MENE2034197C du 8/12/2020 parue au BO n°47 du 10/12/2020 prévoit que l'usage d'un ordinateur peut être autorisé dans des conditions d'utilisation définies par les services organisateurs de l'examen et compatibles avec les types d'épreuves passées par le candidat.

En conséquence, j'attire votre attention sur les éléments suivants :

- vous devez vous assurer avant les épreuves du bon état de marche de votre matériel informatique ;
- vous devez prévoir l'utilisation de votre propre matériel muni des logiciels ad hoc, pouvant inclure un correcteur d'orthographe, <u>sauf pour les épreuves visant à évaluer les compétences en orthographe</u>;
- vous devez vous munir d'une clé USB vide de tout contenu afin de faciliter l'impression de votre copie ;
- vous devez veiller avant les épreuves à ce que votre matériel ne comporte aucun document non autorisé (cours, schéma, dossiers personnels, etc.);
- l'usage de la calculatrice peut être interdit par le sujet. Dans ce cas, vous ne serez pas autorisé à utiliser la calculatrice ou tout autre moven de calcul intégré à votre ordinateur :
- les fonctions de communication sans fil (ex. : Wi-Fi et Bluetooth) doivent impérativement être désactivées;
- vous devez vérifier l'impression de votre copie à l'issue de l'épreuve avant de quitter la salle.

L'administration est autorisée à effectuer un contrôle du contenu de l'ordinateur, sans qu'il soit nécessaire de procéder au préalable à une remise à zéro de sa mémoire. En cas de refus de vous prêter à cette vérification, l'utilisation de votre matériel durant l'épreuve ne sera pas autorisée.

Je vous rappelle que tout candidat surpris lors de l'épreuve en possession de documents ou d'informations non autorisés, qu'il en ait fait usage ou non, est susceptible de faire l'objet de poursuites pour tentative de fraude. Toute fraude est passible de sanctions pénales selon les conditions prévues par les articles 313-1, 313-3, 433-19 et 441-7 du code pénal et de sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'examen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la rectrice et par délégation Le responsable de la division des examens et concours





N° candidat : 02047320239

Inscription n°: 001

Session: 2021

Version 1 du 02/02/2021 à 15:05

Division des examens et concours

DEC 3 - Epreuves anticipées 31, rue de l'université CS 39004 34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Tel: 04 67 91 48 33

Mail: ce.decea@ac-montpellier.fr

Né(e) le : 26/11/2004 A : MONTPELLIER - 034

Identifiant National (INE): 070069458EE

Etablissement : LYC JOFFRE - MONTPELLIER CEDEX 02

(0340038G)

Égalité Fraternité

Division de classe: 108

MONSIEUR CARLISI Nolan 81 avenue Guillaume Pellicier Résidence Terre Olivade B208 34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Baccalauréat général Enseignement(s): Mathématiques / Numérique et sciences informatiques / Physique-chimie

Olivier Desportes